

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mai 2025

DCM : N° 2025-05-01

OBJET : CIMETIERE – TARIFS DES CONCESSIONS ET DES CAVEAUX

**L'an deux mil vingt-cinq
Le treize mai**

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le
ID : 025-200082758-20250513-2025_05_01-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 27/05/2025

Convocation du Conseil du
09/05/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Nicolas DEMOLY, 1^{er} Adjoint de la commune, par suppléance, pour le Maire empêché, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

Absents : M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. David HUMBERT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023-11-03 du 2 novembre 2023 concernant les tarifs des concessions et des caveaux.

Il indique au Conseil Municipal que de nouveaux caveaux et caverne ont été achetés.

De ce fait, il propose les tarifs suivants, applicable au 1^{er} juin 2025 :

- **CONCESSIONS :**
 - Concession trentenaire (fosse) 2 places (2 m²) : 300.00 €
 - Concession trentenaire (fosse) 4 places (4 m²) : 500.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 2 places : 300.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 4 places : 500.00 €
 - Concession trentenaire pour un caveau d'urnes : 200.00 €
 - Concession trentenaire pour une case de colombarium : 200.00 €

- **CAVEAUX (sans concession) :**
 - Caveau 2 places (2 m²) : 2 200.00 €
 - Caveau 4 places (4 m²) : 2 800.00 €
 - Caveau d'urne : 1 100.00 €
 - Case colombarium : 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les tarifs énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention



Pour le Maire empêché,
Par suppléance
Le 1^{er} Adjoint,
Nicolas DEMOLY